

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES LODEVOIS&LARZAC

Nombre de Membres

En exercice : 18

Présents : 4

Exprimés : 4
(dont 0 pouvoir donné)

Vote

Pour : 4

Blancs : 0

Nuls : 0

Date de convocation : mardi 9 décembre
2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-
Préfecture de Lodève le :

n° CA CIAS 20251215 06

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt cinq le quinze décembre

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 14 heures 00, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion du CIAS à Lodève sous la présidence de **REQUI Jean-Luc** Président du C.I.A.S. Cette séance fait suite à celle du 8 décembre pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.

Présents :

membres élus : **Jean Luc REQUI**, Président du C.I.A.S., **BAISSET Martine**, Maire de la commune de La Vacquerie,

Pouvoirs :

membres élus :

membres qualifiés :

Absents :

membres élus : **ENNADIFI Fatiha**, Élu de la commune de Lodève, **LAATEB Claude**, Élu de la commune de Lodève, **ALIBERT Damien**, Élu de la commune de Lodève, **BOUSQUET Pierre-Paul**, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage , **FRONTIN Claudine**, Élue de la commune de Sorbs, **PANIS Michel**, Élu de la commune de Lodève, **BATACHE Carmen**, Élue de la commune de Saint Etienne de Gourgas, **GALEOTE Monique** Élu de la commune de Lodève,

membres qualifiés : **DEFORGE Clotilde** représentant l'association ADAGES, **ABRIC Charles** de l'association APF, **LEBON Brigitte** représentant l'association MJC, **DAUNIS Solange** représentant l'UDAFA, **MARTINEZ Marie Line** représentant l'association CLIC, **AUDOUY Marie-Christine** représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux

Membres consultatifs:
VALETTE Florence, Directrice du C.I.A.S
FABRE Audrey, Adjointe à la Directrice du CIAS

PREFECTURE
DE L'HERAULT
23 DEC. 2025
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Délibération n°6

Décision modificative

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS une Décision Modificative visant à ouvrir les crédits pour procéder aux écritures réglementaires.

	BP 2025	DM	TOTAL
Fonctionnement – Dépenses			
011	441 700,00	18 600,00	460 300,00
12	51 100,00	5 600,00	56 700,00
65	344 400,00	13 000,00	357 400,00
66	12 200,00	0,00	12 200,00
023	6 000,00	0,00	6 000,00
042	27 274,00	0,00	27 274,00
	726,00	0,00	726,00

	BP 2025	DM	TOTAL
Fonctionnement – Recettes			
002	441 700,00	18 600,00	460 300,00
	300,00	0,00	300,00
70	41 400,00	-2 400,00	39 000,00
74	400 000,00	20 000,00	420 000,00
13	0,00	1 000,00	1 000,00

	BP 2025	DM	TOTAL
Investissement – Dépenses			
001	56 772,94	0,00	56 772,94
16	27 972,94	0,00	27 972,94
20	27 800,00	0,00	27 800,00
21	0,00	0,00	0,00
	1 000,00	0,00	1 000,00

	BP 2025	DM	TOTAL
Investissement – Recettes			
021	56 772,94	0,00	56 772,94
10222	27 274,00	0,00	27 274,00
1068	800,94	0,00	800,94
13	27 972,00	0,00	27 972,00
040	0,00	0,00	0,00
	726,00	0,00	726,00

Oui l'exposé de Jean-Luc REQUI, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :

- Pour : 4
- Blancs : 0
- Nuls : 0

et :

- **ARTICLE 1 : ADOPTÉ** la décision modificative présentée

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents afférents.

- ARTICLE 3 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Le Président,
Jean-Luc REQUI



ANNEXE : DM1 maquette

PREFECTURE
DE L'HÉRAULT
23 DEC. 2025
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.